



Forges-Les-Bains

Lettre ouverte n°2 de la municipalité de Forges-Les-Bains au sujet du Centre d'accueil et d'orientation pour migrants

L'ouverture du Centre d'accueil et d'orientation pour migrants a été décidée par l'Etat alors que la commune ne s'est jamais portée volontaire. Ce sujet a été à l'origine de vifs débats chez les Forgeois, tout comme chez leurs représentants élus. A l'instar des Forgeois, des élus sont favorables au projet et d'autres défavorables. Le conseil ne peut donc pas convenir d'une position commune.

Cependant, les élus réfutent catégoriquement les allégations mensongères selon lesquelles le conseil municipal aurait délibéré favorablement. Cette information est fautive et Madame la maire a officiellement demandé à Mme Emmanuelle COSSE, Ministre du Logement, de publier un démenti. Elle a également signifié à la Maire de Paris le mécontentement des élus, reflet de celui des Forgeois.

Aujourd'hui l'Etat nous impose l'ouverture du centre. En tant qu'élus, il est désormais de notre devoir de veiller à ce que les intérêts de notre commune et de ses citoyens soient préservés au mieux, et de travailler sur les modalités d'accueil des migrants. Aussi, la ligne de conduite commune que nous nous sommes fixée prend en considération :

- la tendance qui se dégage du sondage d'opinion du 24 septembre dernier;
- le principe de réalité qui s'impose à nous du fait de la volonté de l'Etat ;
- les principes de la déclaration des droits de l'Homme et les valeurs d'humanité communes à l'ensemble des élus ;
- la nécessité et le devoir de la municipalité d'assurer la sécurité des biens et des personnes sur la commune ;
- le fait qu'il serait fondamentalement irresponsable d'entrer dans un rapport conflictuel avec les services de l'Etat.

L'ensemble des élus demande à l'Etat de prendre position en regard du sondage d'opinion fait à Forges les Bains. Dans l'hypothèse où l'Etat souhaiterait maintenir son projet, l'ensemble des élus poursuivra les négociations avec les services concernés. Nos moyens d'action, peu nombreux, viseront à s'assurer de l'élaboration d'un projet d'accueil le moins préjudiciable possible pour la commune, et acceptable par le plus grand nombre. Cela implique de poursuivre nos efforts et de veiller au respect strict des engagements de l'Etat.

Pour mémoire, le dialogue que les élus ont engagé en septembre avec les représentants de l'Etat ont permis de :

- réduire de moitié le nombre de personnes accueillies, ramené de 191 à 91 (un engagement écrit a été pris en ce sens par la préfète en date du 12 septembre);
- réduire de moitié la durée d'ouverture de ce centre ramenée de 4 ans à 2 ans (Madame la Préfète de l'Essonne s'y est engagée verbalement);
- de renforcer l'encadrement du centre, notamment en termes de sécurité ;

Mairie de Forges-Les-Bains

9 rue du Docteur Babin 91470 Forges-Les-Bains

☎ 01 64 91 03 29 - Fax : 01 64 91 01 25 - Courriel : mairie@forgeslesbains.fr

SIRET N° 21910249800017

- d'accélérer la réalisation des diagnostics de sécurité des deux écoles de la commune (le premier a été réalisé le 14 septembre, le second aura lieu début octobre) ;
- de mettre en place un comité de suivi du fonctionnement quotidien du centre en lien avec la préfecture et Emmaüs ;
- de mettre en place un groupe de travail avec des habitants pour répondre aux questions et attentes de la population ;
- de mettre en place un groupe de travail en lien avec les services de la préfecture chargés de préparer la reconversion du site à l'issue des deux années ;

A compter de ce jour, nos efforts vont donc porter sur :

- l'obtention d'une confirmation écrite de la durée annoncée de deux ans, non renouvelable ;
- l'installation progressive des personnes hébergées ; en ce sens, une réduction sensible du nombre de demandeurs d'asile, serait conforme aux déclarations récentes du Président de la République et en cohérence avec la taille de notre commune. Cette installation sera suivie d'évaluations intermédiaires en préalable à toute augmentation éventuelle du nombre de personnes accueillies (dans la limite des 91) ;
- le réexamen de la question de la mixité, immédiatement, et à chaque renouvellement d'arrivants ;
- l'engagement ferme de mener un travail de fond sur nos projets pour le devenir du domaine à l'issue de la fermeture du centre d'orientation. Le domaine appartenant à l'histoire de Forges, avant même d'être Parisien, un transfert de propriété en contrepartie de projets répondant aux besoins de notre commune est pour nous une priorité.
- l'encouragement, en réponse à la demande exprimée par des Forgeois, d'interventions bénévoles et associatives au sein du centre (organisation de cours, d'activités, etc.).

Le conseil municipal est convaincu que si les exigences posées ci-dessus sont remplies par la préfecture, Forges Les Bains sera à même d'accueillir des demandeurs d'asile en toute dignité et responsabilité.

Fait à Forges-les-Bains, le 28 septembre 2016

La Maire,

Marie LESPERT CHABRIER

Lettre soutenue par la majorité des élus du conseil municipal (toutes listes confondues)

Destinataires :

Ensemble de la population Forgeoise,
Préfecture de l'Essonne,
Conseil Départemental de Paris,
Ville de Paris
Emmaüs Solidarité
Ministre du logement